



# Journée de l'enfant migrant

AGAJ 21/10/2019

# ■ Missions de Fedasil

- **Organisme d'intérêt public fondé en 2001 et opérationnel depuis 2002**
- **Missions**
  - **Organisation de l'accueil des demandeurs d'asile (et d'autres catégories d'étrangers)**
  - Coordination entre les différents opérateurs de l'accueil
  - Préparation, exécution et évaluation de la politique d'accueil
  - **Observation et orientation des MENA (COO)**
  - Coordination du retour volontaire
  - Programmes de réinstallation et de relocalisation

**Trajet d'accueil générique (GT)  
et  
trajets d'accueil spécifiques (ST)**

# Modèle d'accueil en 3 phases

## ➤ 1<sup>ère</sup> phase: observation et orientation (COO)

- Accueil dans un Centre d'Observation et d'Orientation
- Détection des vulnérabilités
- 1<sup>er</sup> profil
- Orientation vers lieu d'hébergement adapté

## ➤ 2<sup>ème</sup> phase: stabilisation

- Accueil dans un centre collectif (Fedasil, Croix-Rouge, Rode Kruis, Fédération Wallonie Bruxelles, Communauté flamande)
- Scolarisation
- Préparation à l'autonomie

## ➤ 3<sup>ème</sup> phase: transition

- Accueil en autonomie encadrée (ILA/Partenaires/etc.) – délai de 6 mois renouvelable
- Nouveau trajet d'accueil pour les + de 16 ans relativement autonomes
- Jeunes avec titre de séjour

# MENA “vulnérables”

## ➤ Qui ?

- Besoin de plus d'accompagnement
- Besoin d'un cadre familial, à petite échelle
- Jeunes vulnérables (focus sur les plus jeunes)

## ➤ Concrètement,

- 24 places Les Hirondelles à Assesse
- 13 places El Paso à Gembloux
- 104 places AGAJ
- 145 places AJW

## ➤ AGAJ

- Février 2016 : convention entre Fedasil et AGAJ (Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse)
- Accès direct sans signalement à des places d'accueil “type Aide à la Jeunesse” (sans mandat du SAJ)
- Services d'hébergement supervisés par la cellule MENA de l'AGAJ
- Standards d'accueil de l'Aide à la Jeunesse

## ➤ Signalement auprès de l'Aide ou la Protection de la Jeunesse

# ■ Filles mères à Rixensart

## ➤ Qui?

- Filles mères
- Filles enceintes
- Jeunes plus fragiles

## ➤ Accueil adapté

- Lien mère-enfant
- Réseau médical et soutien psychologique
- Crèche



# ■ Time – out = prévention

## ➤ **Public**

- Jeunes pour lesquels l'accompagnement est bloqué
- Jeunes avec difficultés émotionnelles et comportementales
- Jeunes du réseau d'accueil (1 -> 3<sup>ème</sup> phase)

## ➤ **Temps de respiration pour le jeune et l'équipe**

- Comportement difficile = normal
- Prendre de la distance
- Promouvoir le travail éducatif (proximité, flexibilité, éviter l'escalade)
- Soutenir un changement
- Renforcer l'équipe

## ➤ **Où ?**

- Sint-Truiden (et Sugny on hold à l'automne 2019) – trajet éducatif
- SAM asbl et Synergie 14– situations complexes
- Oranjehuis vzw – travail axé sur la réparation

# MENA avec titre de séjour : place individuelle

## ➤ Objectifs

- Développement de l'autonomie; faciliter la transition vers le CPAS
- Limiter le séjour en centres collectifs

## ➤ Groupe cible

- Titre de séjour > 3 mois
- Autonomie suffisante (> 16 ans)

## ➤ Modalités

- Systématique (en révision)
- ILA ou ONG
- Période minimum de 6 mois
- Renouvelable sur base du rapport d'avancement



# Pas de perspective en Belgique : My Future

## ARENDONK ET BOVIGNY

### ➤ **Quoi et pourquoi ?**

- volontaire, trajet structuré au sein de la collectivité, pour MENA qui n'ont pas de perspective de séjour légal en Belgique (« déboutés »).
- Préparation intensive des jeunes à la fin de leur séjour à 18 ans
- >< places de retour

### ➤ **Comment ?**

- Trajet d'information concernant les possibilités pour l'avenir (retour volontaire, illégalité, transmigration)
- Formation intensive
- Coaching individuel et sessions collectives
- Autonomie suffisante (> 16 ans)

### ➤ **Critères d'accès**

- Être déboutés
- Min. 16 ans et max. 17,9 ans
- Volontaire !

# **Pas de perspective en Belgique :**

## **Retour volontaire et place de retour**

### **Place de retour** (instruction du 23/09/2013)

Le trajet de retour est divisé en 2 phases:

- L'accompagnement au retour volontaire durant la phase d'accueil
- L'accompagnement au retour volontaire au sein d'une place de retour

Ce parcours vise les résidents:

- Ayant reçu une décision confirmative de refus d'octroi du statut de réfugié et de la protection subsidiaire du CCE
- Ayant reçu une décision de non prise en considération (pays sûrs par exemple) par le CGRA
- Devenus majeurs alors qu'ils étaient accueillis uniquement du fait de leur statut de Mena et pour lesquels la procédure d'asile ou la procédure de séjour s'est clôturée négativement durant leur minorité.

## ■ Famille en séjour illégal

**Familles en séjour illégal** (AR 24/06/2004), les enfants mineurs de parents séjournant illégalement en Belgique ont droit à une aide matérielle dans un centre d'accueil, sur base d'un état de nécessité reconnu par un CPAS.

=> ce droit à l'accueil est étendu à leurs parents

=> introduire, au préalable, une demande auprès d'un CPAS.

Où? Les familles en séjour illégal sont accueillies dans les unités de logement de l'Office des étrangers ou, à défaut de place, dans un centre Fedasil (places ouvertes de retour).



# Questions?

## Contacts :

Cellule MENA (stratégique): FHQ\_MENA ou  
[hedwige.debiourge@fedasil.be](mailto:hedwige.debiourge@fedasil.be)

Région Sud (opérationnel): [sud@fedasil.be](mailto:sud@fedasil.be) ou [datasud@fedasil.be](mailto:datasud@fedasil.be)  
(transferts,..)